



**DÉLIBÉRATION N°2017-10-06-8
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 6 octobre 2017

**POINT 8 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE (NBI) AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE
2017/2018 - ACTUALISATION**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;
- VU** l'avis du Comité Technique d'Établissement du 19 septembre 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 26 voix pour et 8 abstentions, l'actualisation de la liste des fonctions ouvrant droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), détaillée dans le tableau joint en annexe.

À Nantes, le 6 octobre 2017

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX